

Licence Handi-billard



LA FFBILLARD PROPOSE POUR LA SAISON 2024 - 2025

UNE LICENCE HANDI

Votre texte de paragraphe

Le comité directeur fédéral a validé la création de la licence handi-billard en avril dernier. La Commission Handi-billard ainsi que les membres du bureau ont défini le périmètre le 30 mai 2024.

Pour la saison 2024/2025, les clubs qui auront signé une convention avec un établissement (centre de rééducation, IME, etc....) devront transmettre ce document au secrétariat. Cela leur permettra la saisie des licences handi dans le logiciel pour les personnes qui se rendent au club avec le centre conventionné (procédure identique à la saisie des pass scolaires). **Cette licence sera au tarif unique de 10 €.**

- **Notre but :** donner la capacité à un club de délivrer des licences handi-billard si le club signe une convention avec un institut ou une association qui s'occupe de personnes en situation de handicap.
- Vous pouvez retrouver les questions fréquentes dans [la Foire aux questions du site fédéral](#).
- Toutes les informations sur le handi-billard en France sont disponible sur [le nouveau portail dédié](#)

VISITER LE PORTAIL HANDI-BILLARD